

<p><b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b></p> <hr/> <p><b>Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire de Béthemont-la-Forêt et Chauvry</b></p> <p><b>Département du Val d'Oise</b></p> <p><b>Arrondissement de Pontoise</b></p> <hr/> <p><b><u>PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL</u></b></p>	<p><b>Procès-Verbal n°: P.V - 005 -2013</b></p>          <p><b>Du : Jeudi 14 novembre 2013</b></p>
---	--

L'an deux mille treize, le quatorze novembre à 20 heures 45, le Conseil Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Didier DAGONET, Président.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Didier DAGONET, Président,

Mesdames Christèle BRUNETTI et Sophie COOLSAET,  
Messieurs Jean DELIGNIERES, Pierre AUSSEL, Gérard WAGENTRUTZ et Patrice GLANDIERES.

**ETAIT ABSENT :** Madame Bénédicte DEBRAY

**ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :**

Mme Stéphanie GROCAUT secrétaire du SIRES

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame Christèle BRUNETTI,

**LA SEANCE EST OUVERTE A 20 HEURES 50**

**A – Nomination du secrétaire de séance :**

Monsieur Didier DAGONET, Président, propose que Madame Christèle BRUNETTI soit secrétaire de séance.

Le Conseil Syndical désigne, à l'unanimité,

Nomme **Madame Christèle BRUNETTI** comme secrétaire de séance.

**015 -2013 – Approbation du compte-rendu du comité syndical du 13 juin 2013 :**

Monsieur Didier DAGONET, Président, précise que le Procès-Verbal de la séance du Comité Syndical du 13 juin 2013 a été adressé à l'ensemble des Délégués.

Sur le rapport de Didier DAGONET, Président,

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant**, l'absence d'observations,

**Le Conseil Syndical**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Approuve**, le compte rendu de la séance du 13 juin 2013.

**016 -2013 – Budget-Décision modificative N°1 au budget primitif 2013 :**

Rapporteur Didier DAGONET, Président :

Monsieur Le Président précise que la trésorerie nous a interpellés car nous n'avons pas de trésorerie d'avance et en conséquence ils ont dû bloquer plusieurs mandats.

L'étude approfondie des comptes du Syndicat montre une sous-estimation des frais de fonctionnement, un déficit de 19 000€ au chapitre 012 charges de personnel et une participation minimisée des Communes lors du vote du budget primitif 2013.

Le déficit au chapitre 012 est dû au congé de maladie d'un agent que nous avons remplacé. Les 19 000€ de déficit ne prennent pas en compte le remboursement des indemnités journalières par la sécurité sociale et l'assurance du personnel qui nous inflige 10 jours de carence.

De plus l'étude financière montre aussi que nous ne pourrons pas démarrer l'année 2014 et tenir jusqu'au vote du budget primitif, qui devrait intervenir, dans le courant du mois de mai.

En conséquence, afin de pouvoir palier aux dépenses de fonctionnement nécessaires au bon déroulement des activités du Syndicat et après concertation de Monsieur DELIGNIERES, Vice-Président ; Monsieur DAGONET, Président, propose que les communes adhérentes procèdent à un nouveau versement d'un montant de 5 000€ pour Béthemont-la-Forêt et 4 100€ pour la Commune de Chauvry, conformément au mode de calcul instauré par le Syndicat.

Ces versements prendront en compte les propositions suivantes :

-les Communes s'engageront à ne pas facturer avant le second trimestre 2014, les dépenses liées aux fluides, charges de personnel, location de la salle des fêtes et aux produits d'entretien.

-La Commune de Béthemont-la-Forêt prendra en charge les frais de fournitures administratives jusqu'en mai 2014 et refactura au Syndicat lesdits frais après cette date.

-La Commune de Béthemont-la-Forêt s'engage à reverser les salaires du personnel du SIREs qui assure des missions pour la Commune de Béthemont-la-Forêt (cantine et entretien des locaux).

**Dépenses de fonctionnement :**

<b>Imputation :</b>	<b>Diminution des crédits :</b>	<b>Augmentation des crédits :</b>
Total D011 charges à caractères générales	-1550.15€	+3823.17€
Total D012 charges de personnel	-2 400.00€	+23 097.00€
Total D022 dépenses imprévues	-1 615.25€	0.00€
Total D65 Autres charges gestion courante	-5 500.00€	0.00€

**Recettes de fonctionnement :**

<b>Imputation :</b>	<b>Diminution des crédits :</b>	<b>Augmentation des crédits :</b>
Total R013 Atténuations de charges	0.00€	+1 271.05€
Total R70 produits des services	-660.00€	+3 200.00€
Total R74 Dotations et participations	0.00€	+12 000.00€
Total R77 Produits exceptionnels	0.00€	+43.72€

Monsieur Jean DELIGNIERES, Vice-Président, demande le montant des remboursements pour le congé de maladie de l'agent d'animation.

La sécurité sociale a remboursé 1 003.92€ et notre assureur 267.13€. Les Membres présents demandent qu'une étude soit faite quant aux conditions de remboursement de l'assureur pour les congés de maladie. Monsieur Le Président précise que cette étude sera faite lors du prochain mandat.

Enfin Monsieur DELIGNIERES confirme que jusqu'en 2011, les Communes adhérentes augmentaient chaque année le montant de leur participation mais que depuis 2012, la participation a été diminuée. Ces deux dernières années, la participation de la Commune de Chauvry a diminué de 10 000€.

Sur le rapport de Didier DAGONET, Président,

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu**, la délibération N°007-2013 du Conseil Syndical en date du 8 avril dernier adoptant le budget primitif 2013,

Vu la délibération N°008-2013 du Conseil Syndical en date du 8 avril dernier instaurant la participation des Communes adhérentes,

**Considérant**, l'absence d'observation,

**Le Conseil Syndical**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Approuve** l'augmentation du budget de fonctionnement de 15 854.77€ en recettes et en dépenses de la manière suivante :

**Dépenses de fonctionnement :**

<b>Imputation :</b>	<b>Diminution des crédits :</b>	<b>Augmentation des crédits :</b>
D60 42 Achat de prestation de service		+70.00€
D60 611 Eau assainissement		+63.01€
D60 623 Alimentation	-26.31€	
D60 631 Fournitures d'entretien		+20.25€
D 60 632 Fournitures de petit équipement	-137.98€	
D60 64 Fournitures administratives	-7.75€	
D60 67 Fournitures scolaires	-578.11€	
D61 32 Locations immobilières		+590.92€
D61 35 Locations mobilières		+410.00€
D61 522 Entretien de bâtiments	-200.00€	
D61 6 Primes d'assurances		+1 190.00€
D61 84 versement organismes de formation	-500.00€	
D62 31 Publicités annonces et insertions	-100.00€	
D62 47 Transports collectifs		+15.19€
D62 62 Frais de télécommunication		+1 463.80€
<b>Total D011 charges à caractères générales</b>	<b>-1550.15€</b>	<b>+3823.17€</b>
D62 15 personnel affecté par collectivité	-2 200.00€	
D62 18 autre personnel extérieur	-200.00€	
D63 32 cotisation FNAL		+14.00€
D63 36 cotisation CNG de la FPT		+75.00€
D63 38 autres impôts et taxes		+45.00€
D64 13 Personnel non titulaires		+17 450.00€
D64 51 Cotisations URSSAF		+3 800.00€
D64 54 Cotisations URSSAF		+911.00€

D64 55 Cotisations assurances du personnel		+770.00€
D64 75 Médecine du travail		+32.00€
<b>Total D012 charges de personnel</b>	<b>-2 400.00€</b>	<b>+23 097.00€</b>
D022 dépenses imprévues de fonctionnement	-1 615.25€	
<b>Total D022 dépenses imprévues</b>	<b>-1 615.25€</b>	<b>0.00€</b>
D65 74 subventions fonct° org. Droit privé	-5 500.00€	
<b>Total D65 Autres charges gestion courante</b>	<b>-5 500.00€</b>	<b>0.00€</b>

**Recettes de fonctionnement :**

<b>Imputation :</b>	<b>Diminution des crédits :</b>	<b>Augmentation des crédits :</b>
R64 19 remboursement rémunération perso.		+267.13€
R64 59 remboursement charges sécurité soci.		+1 003.92€
<b>Total R013 Atténuations de charges</b>	<b>0.00€</b>	<b>+1 271.05€</b>
R70 67 redevances périscolaires et ens.		+3 200.00€
R70 84 mise à disposition personnel	-660.00€	
<b>Total R70 produits des services</b>	<b>-660.00€</b>	<b>+3 200.00€</b>
R74 718 Autres		+2 900.00€
R7474 Subventions des Communes		+9 100.00€
<b>Total R74 Dotations et participations</b>		<b>+12 000.00€</b>
R77 88 Produits exceptionnels divers		+43.72€
<b>Total R77 Produits exceptionnels</b>	<b>0.00€</b>	<b>+43.72€</b>

**Dit** que les Communes verseront une nouvelle participation, afin de garantir l'équilibre budgétaire qui se répartira comme telle : Béthemont-la-Forêt 5 000.00€ et Chauvry 4 100.00€,

**Dit** que la présente délibération sera transmise à Monsieur Le Préfet et au Trésorier payeur.

**B – Information sur la mise en place de matériel informatique dans les écoles :**

Monsieur Le Président précise que les enseignantes ont demandé l'installation de matériel informatique qui permettra notamment de faire passer aux élèves des classes élémentaires, le B2I, brevet informatique et internet.

Au vu du budget du Syndicat, des prérogatives de l'Éducation Nationale et du montant élevé des devis réalisés, il est proposé de doter uniquement la classe de Chauvry. Et ainsi prévoir l'inscription budgétaire nécessaire à la dotation de la classe élémentaire de Béthemont-la-Forêt pour l'année 2014.

**C – Information sur les effectifs de l'accueil périscolaire :**

Le syndicat a accueilli Madame Dominique NAZZARI au mois de septembre, sur le poste de responsable de l'accueil périscolaire. Madame NAZZARI a aussi en charge l'entretien de la Mairie de Béthemont-la-Forêt et la restauration scolaire de la Commune de Chauvry.

Le second poste d'animation est toujours occupé par Madame Isabelle Dumas, qui se charge en plus de l'entretien de la classe élémentaire et la restauration à Béthemont-la-Forêt.

Depuis la modification du règlement intérieur, et l'instauration du paiement par avance des enfants inscrits à titre permanent, la fréquentation est la suivante :

- Inscriptions permanentes matin et soir : 5 enfants dont 3 de Béthemont-la-Forêt et 2 Chauvry.
- Inscriptions permanentes soir : 4 enfants de Béthemont-la-Forêt.
- Inscriptions occasionnelles : 22 enfants dont 6 enfants viennent au moins 2 fois dans la semaine.
- Inscriptions permanentes dès janvier 2014 : 3 enfants de Béthemont-la-Forêt en plus.
- Inscriptions permanentes dès mars 2014 : 1 enfant de Chauvry en plus.

La moyenne trimestrielle d'accueil pour le matin est d'environ 46.70% sont des Béthemontois et 53.30% sont des enfants de Chauvry.

Le soir environs 64.06% sont de Béthemont-la-Forêt et 35.94% sont des enfants de Chauvry.

**D – Information sur les effectifs scolaires :**

Cette année le Syndicat de Regroupement Scolaire accueille 50 enfants à l'école, répartis sur trois classes :

Ecole	Enseignante	Petite section	Moyenne Section	Grande Section	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Béthemont-la-Forêt	Mme Delacour	6	4	9					
	Mme Ferry				5	2	6		
Chauvry	Mme Moufflier							8	10

La rentrée a été marquée par l'arrivée d'une nouvelle enseignante à Chauvry, Mme Aurélie Moufflier, ainsi qu'une nouvelle enseignante à Béthemont-la-Forêt, Mme Ann Decalf, qui assure la décharge de direction de Mme Ferry, le mardi.

**E – Information sur la prise en charge des enfants âgés de deux ans au 1er janvier 2014 :**

Les enseignantes nous ont alertés sur la baisse significative des effectifs scolaires. Aussi après concertation avec Monsieur L'Inspecteur d'Académie et ces dernières, il est apparu judicieux de scolariser les enfants âgés de deux ans dès le 1er janvier 2014, et ce en demi-journée.

Après discussion, les Membres du Conseil sont favorables pour que l'école puisse prendre en charge les enfants âgés de deux ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Aussi, sur les deux communes il apparaît que deux familles seraient intéressées pour scolariser leurs enfants. Monsieur AUSSEL doit voir des familles sur Chauvry, qui seraient susceptibles d'être concernées.

**F – Information sur le projet de réforme des rythmes scolaires :**

Une réunion est prévue le mardi 19 novembre à 17h30, pour faire un point sur les possibilités de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires ; en présence des parents d'élèves, de l'inspection d'académie et des Elus et des enseignantes.

Il faut que l'Inspection confirme si l'on peut faire 2 fois 1h30 par semaine, d'accueil périscolaire, par exemple le mardi et vendredi. Car cela mettrait à plus de 5h30 les cours pour ces deux journées et cela ne semble pas être possible dans les textes.

Les Elus soulignent les difficultés que la réforme engendre pour notre Syndicat, tant sur le plan financier que pour la mise en œuvre en elle-même.

**G – Information sur la tenue des registres du SIRES :**

Rapporteur Didier DAGONET, Président :

Monsieur le Président précise qu'afin de garantir la conservation des registres du Syndicat, une prise de contact a été faite avec l'entreprise qui s'occupe de la reliure des registres communaux.

Pour faciliter la reconnaissance de chaque collectivité au sein de la Mairie, le prestataire nous a proposé de choisir différente couleur par collectivité. Ainsi il propose une reliure en cuir rouge, pour le SIRES. Les coins seront renforcés en cuir et la toile enduite centrale sera assortie au cuir.

Le nom de la collectivité, le type de registre et les dates extrêmes seront apposées sur la tranche et la couverture.

La reliure se fait tous les cinq ans ou tous les 400 feuillets.

**H - Questions Diverses :**

-Contrôle URSSAF : L'Urssaf a procédé au contrôle des comptes de l'année 2011 et 2012.

Au vu du compte administratif 2011, il s'est avéré que l'indemnité de la secrétaire a été imputée à tort au compte 6226 Honoraires. Il est rappelé que cette indemnité est soumise à la CSG et CRDS. Aussi compte-tenu de la modicité de la réintégration « 54€ », il n'a pas été procédé au redressement. Le Syndicat a juste eu un rappel.

**PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR  
LA SEANCE EST LEVEE A 22h12**

**Liste des délibérations prises lors de la séance du Conseil Syndical  
du 14 novembre 2013 :**

015-2013	Approbation du compte-rendu du comité syndical du 13 juin 2013
016-2013	Budget-Décision modificative N°1 au budget primitif 2013

M. DAGONET		M. DELIGNIERES	
M. WAGENTRUTZ		M. AUSSEL	
M. GLANDIERES		Mme DEBRAY	
Mme BRUNETTI		Mme COOLSAET	